



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RÈGLEMENT D'URBANISME

AVIS PUBLIC est par la présente donné que toute personne intéressée par la présente demande de dérogation mineure pourra, faire parvenir toute contestation détaillée ou commentaire par courriel (urbanisme@vsmsll.ca) ou par lettre adressée au Service de l'urbanisme (3000 chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Québec, J0N 1P0) **au plus tard le mardi 7 mars 2023 à midi**. Le conseil municipal se prononcera sur les demandes de dérogations mineures suivantes lors de sa séance du conseil du mercredi 8 mars 2023 à 20h.

49, 37^e avenue

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

- De permettre la construction d'une maison unifamiliale avec une marge latérale totale de 4 m au lieu de 5 m.

112, 33^e avenue

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

- De permettre une galerie et son escalier extérieur à une distance de la ligne de terrain latérale de 0.53 m au lieu de 1 m.

79, 38^e avenue

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

- De permettre la construction d'un garage détaché de 9.14 m par 7.32 m (d'une superficie de 66.9 m²) qui représente 12.98% de la superficie du terrain.

254 A à D, 33^e avenue

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

- De permettre la création d'un lot (6 558 494) d'une largeur de 12.86 m.

259 A à D, 33^e avenue

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

- De permettre la création d'un lot (6 558 483) d'une largeur de 9.54 m.

259 E à H, 33^e avenue

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

- De permettre la création d'un lot (6 558 484) d'une largeur de 9.54 m.



242 E à H, 33^e avenue

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

- De permettre la création d'un lot (6 558 497) d'une largeur de 13.08 m.

238 A à D, 33^e avenue

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

- De permettre la création d'un lot (6 558 496) d'une largeur de 12.57 m.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 16^e jour du mois de février 2023.

Me Marie-Josée Russo
Greffière